



## Mon bailleur m'accuse de faux et ne proratise pas mon dernier loy

Par **audrey06600**, le **08/12/2014** à **20:39**

Bonjour,

alors voila cela fais plusieurs moi que je demande des quittances de loyer à mon bailleur et je n'ai jamais eu de nouvelles de sa part.

Il se trouve que j' ai changé de travail depuis mon entrée dans l'appartement il y a 4 ans.

je suis muté prochainement, j ai donc demandé un préavis réduit à un mois envois d'un rar avec copie de lettre de mutation.

mon agence m'a répondu par rar qu'il souhaitais avoir mon contrat de travail,ensuite il m'ont dis que ce n'étais pas une mutation mais un nouvel emplois car ce n'étais pas le meme contrat de travail au moment de la signature du bail, apres vérification auprès de l'adil ils m ont informer qu'une attestation de l'employeur suffisait, je leur ai donc envoyée une attestation et demandé de fixer un jour pour l'état des lieux.

Je payais mon loyer mais avec du retard compte tenue du fait que je n'ai aucunes quittances ni même d'appel de loyers, ils m ont fais un commandement de payer par huissier de 135€ et m'ont ajoutés 200€ de frais d'ouverture d'huissier.

(entre temps j ai reçus 2 extraits de comptes à 5 jours d'intervalles dont le 1er ne figurai pas les frais d'huissier ni même ceux d'ouverture de dossier)

Bref, j 'ai payer le loyer du moi de novembre ainsi que les frais le 08/12/2014 d'ailleurs je ne sais pas si les 200€de frais d'ouverture d'huissier sont légaux.

j ai donc fournie la copie du virement à l'agence en lui demandant par ailleurs un appel de loyer à jour concernant la période de décembre sachant que nous faisons l'état des lieux de sortie au 15/12/14 (1ere lettre demandant le préavis réduit reçu le 12/11/14 par leur services)

De ce fait l'agence me répond que je dois m'acquitter de la totalité du mois de décembre.

alors que mon préavis se termine au 12/12/14 de plus elle refuse de me fournir les quittances de loyer et me dis qu'elle me les fournira quand je serais à jour de mes loyers

Par ailleurs, elle m'écrit par mail que je suis une "mauvaise payeuse"et me dit que j'ai établi un faux certificat car mon employeur est mon conjoint et que je retourne les rôles

Alors que cela soit vrai ou pas cela ne la regarde absolument pas mais je fais bien parti de la société depuis quelques mois.

Que puis je faire ? puis je porter plainte contre l'agence pour accusation sans fondement? je lui clouera bien le bec en lui fournissant ma DUE ou mon contrat de travail mais je préfère la laisser croire que j'ai fournie de faux papiers

J'attends vos réponse afin de m'aider

Par **janus2fr**, le **09/12/2014** à **08:26**

Bonjour,

Si votre préavis se termine le 12/12 et que vous rendez les clés le 15/12, vous ne devez payer le loyer que jusqu'au 15/12 et certainement pas pour le mois entier. Vous pouvez, de vous même, ne verser votre loyer qu'au prorata temporis  $((\text{loyer} * 15) / 31)$ .